

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Proxitech
créateur de synergies

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que
modifié

Nettoyant intérieur

Date de création	30. janvier 2019	Numéro de version	1.0
Date de révision			

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit Nettoyant intérieur
Substance / mélange mélange
Numéro FA1103
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisations prévues du mélange Agent de nettoyage.
- Système de descripteurs des utilisations
SU 21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)
SU 0 Autres
PC 35 Produit de lavage et de nettoyage
ERC 10a Utilisation étendue d'articles à faible rejet (en extérieur)
- Utilisations déconseillées du mélange Le produit ne doit pas être utilisé à des fins différentes que celles énumérées dans la section 1.

- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Distributeur

PROXITECH

Adresse	3 rue Gutenberg, Bussy-Saint-Georges, 77600 France
Téléphone	00 33 01 71 58 26 10
Email	contact@proxitech.com
Adresse web	www.proxitech.com

L'adresse électronique d'une personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité

Email	contact@proxitech.com PROXITECH
-------	------------------------------------

- 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de NANCY, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 54035 Nancy Cedex, tél.: 03 83 22 50 50.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON, Bâtiment A, 4ème étage, 162, avenue Lacassagne, 69424 Lyon Cedex 03, tél.: 04 72 11 69 11.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX, CHU Pellegrin Tripode, Place Amélie Raba Léon, 33076 Bordeaux Cedex, tél.: 05 56 96 40 80.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE, C.H.R.U, 5 avenue Oscar Lambret, 59037 Lille Cedex, tél.: 0800 59 59 59.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de TOULOUSE, Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng, Place du Docteur Baylac, 31059 Toulouse Cedex, tél.: 05 61 77 74 47.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG, Hôpitaux universitaires, 1 Place de l'Hôpital, BP 426, 67091 Strasbourg Cedex, tél.: 03 88 37 37 37.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de ANGERS, C.H.U, 4 rue Larrey, 49033 Angers Cedex 9, tél.: +33 2 41 48 21 21.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS, Hôpital Fernand WIDAL, 200 rue du Faubourg Saint Denis, 75475 Paris Cedex 10, tél.: 01 40 05 48 48.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de MARSEILLE, Hôpital Sainte Marguerite, 270 boulevard de Sainte Marguerite, 13274 Marseille Cedex 09, tél.: 04 91 75 25 25.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Proxitech
créateur de synergies

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que
modifié

Nettoyant intérieur

Date de création 30. janvier 2019
Date de révision Numéro de version 1.0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange
Classification du mélange selon le règlement (CE) no 1272/2008
Le mélange est classé comme dangereux.

Skin Corr. 1, H314
Eye Dam. 1, H318

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger est présenté dans la section 16.

Les principaux effets pour la santé humaine et pour l'environnement
Provoque de graves lésions des yeux. Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- 2.2. Éléments d'étiquetage
Pictogramme de danger



Mention d'avertissement
Danger

Substances dangereuses
C9-11 Alcohol ethoxylate
CAPRYL GLUCOSIDE C8-10-ALKYLPOLYGLYCOSIDE

Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter un équipement de protection des yeux.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un médecin.

Informations supplémentaires

Densité 1,0 g/cm³
COV 6%
La teneur maximale en COV du produit prêt à l'emploi, exprimée en g/l 6%

- 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII., règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Proxitech
créateur de synergies

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

Nettoyant intérieur

Date de création 30. janvier 2019
Date de révision Numéro de version 1.0

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange des substances et des additifs mentionnés ci-dessous.

Le mélange contient ces substances dangereuses et les substances pour lesquelles la concentration maximale admissible dans l'air en milieu professionnel est déterminée.

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
CAS: 7732-18-5 CE: 231-791-2	Eau	83,741		
CAS: 68439-46-3	C9-11 Alcohol ethoxylate	3	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318	
CAS: 34590-94-8 CE: 252-104-2	(2-methoxymethylethoxy)propanol	3		
CAS: 68515-73-1 Numéro d'enregistrement: 01-2119488530-36-0004	CAPRYL GLUCOSIDE C8-10-ALKYLPOLYGLYCOSIDE	3	Eye Dam. 1, H318	
CE: 918-481-9	Hydrocarbons, C10-C13,n-alkanes, isoalkanes, cyclics,<2% aromatics	3	Asp. Tox. 1, H304	
CAS: 68608-68-4 CE: 271-795-1	β-Alanine, N-coco alkyl derivs sodium salts	3	Eye Irrit. 2, H319	
	DEQUEST® FS0520	1,2		
CAS: 54464-57-2 CE: 259-174-3 Numéro d'enregistrement: 01-2119489989-04-0000	Tetramethyl acetyloctahydronaphthalenes	0,0250	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 1, H410	
CAS: 101-86-0 CE: 202-983-3 Numéro d'enregistrement: 01-2119533092-50-0000	Hexyl Cinnamal	0,0125	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317	
Index: 603-212-00-7 CAS: 1222-05-5 CE: 214-946-9	(HHCb)	0,0125	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	
CAS: 105-95-3 CE: 203-347-8	Ethylene brassylate	0,00525	Aquatic Chronic 2, H411	
CAS: 80-54-6 CE: 201-289-8 Numéro d'enregistrement: 01-2119484965-18-0000	Butylphenyl methylpropional	0,0025	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Repr. 2, H361 Aquatic Chronic 2, H411	
CAS: 65113-99-7 CE: 265-453-0	5-(2,2,3-Trimethyl-3-cyclopentenyl)-3-methylpentan-2-ol	0,00050	Aquatic Chronic 2, H411	
CAS: 23696-85-7 CE: 245-833-2	1-(2,6,6-Trimethyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one	0,00050	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	
Index: 601-029-00-7 CAS: 5989-27-5 CE: 227-813-5	(R)-p-mentha-1,8-diène	0,00025	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	1

Remarques

- Note C: Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Proxitech
créateur de synergies

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que
modifié

Nettoyant intérieur

Date de création	30. janvier 2019	Numéro de version	1.0
Date de révision			

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Assurer votre propre sécurité. En cas d'apparition de problèmes de santé ou en cas de doute, veuillez avertir un médecin et fournissez-lui les informations figurant sur la fiche de données de sécurité. En cas de perte de conscience, placez la victime en position latérale de sécurité, avec tête légèrement inclinée vers l'arrière et veillez au dégagement des voies respiratoires, ne provoquez jamais de vomissements. Si la victime vomit spontanément, veillez à ce qu'elle n'aspire pas le vomi. Lorsque la vie de la victime est en danger, pratiquer en premier lieu la réanimation et assurer que la victime obtienne les soins médicaux. Arrêt respiratoire - appliquer immédiatement la respiration artificielle. L'arrêt cardiaque - effectuer immédiatement le massage cardiaque indirect.

Lors de l'inhalation

Assurer votre propre sécurité, ne pas laisser la victime marcher! Arrêter immédiatement l'exposition, transporter la victime à l'air frais. Attention au vêtement contaminé. Selon la situation, appelez les services d'urgence et obtenir les soins médicaux en raison de la fréquente nécessité de surveillance pendant au moins 24 heures.

Lors d'un contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Avant ou pendant le lavage, ôter des bagues, montres, bracelets, s'ils sont dans les zones de la peau atteinte. Selon la situation appeler les services d'urgence et obtenir toujours des soins médicaux. Rincer les zones atteintes à l'eau tiède si possible pendant 10 à 30 minutes; ne pas utiliser de brosse, savon et ne pas pratiquer de neutralisation. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Lors d'un contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante, écarter les paupières (même par la force); si la victime a des lentilles de contact, retirez-les immédiatement. En aucun cas, ne pas pratiquer de neutralisation! Effectuer le rinçage pendant 10 à 30 minutes en procédant de l'angle interne vers l'angle externe afin de ne pas toucher l'autre œil. Selon la situation, appelez une ambulance ou assurez le plus vite possible une assistance médicale appropriée. Toute personne doit être examinée par un médecin, même en cas de faible atteinte.

Lors de l'utilisation

Ne pas induire le vomissement - il y a un risque d'endommager le tube digestif!!! Risque de perforation de l'œsophage et de l'estomac! Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau puis donner à boire 2-5 dl d'eau froide pour réduire l'effet thermique du caustique. Il ne convient pas d'ingérer une grande quantité d'eau car cela pourrait provoquer des vomissements et l'aspiration du caustique dans les poumons. Il ne faut pas obliger la victime à boire, surtout si elle a déjà des maux de la bouche ou de la gorge. Dans ce cas, rincer seulement la bouche de la victime avec de l'eau. NE PAS ADMINISTRER DU CHARBON ACTIF! Selon la situation, appelez une ambulance ou assurez le plus vite possible une assistance médicale appropriée.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Lors de l'inhalation

L'inhalation de vapeurs peut provoquer des brûlures des voies respiratoires.

Lors d'un contact avec la peau

Provoque des brûlures de la peau.

Lors d'un contact avec les yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

Lors de l'utilisation

Peut causer des brûlures des voies digestives.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone, poudre, eau en jet pulvérisé, brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau - plein foudet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, le monoxyde et le dioxyde de carbone peuvent se dégager ainsi que d'autres gaz toxiques. L'inhalation des produits de décomposition (de pyrolyse) peut causer des dommages graves à la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Appareil respiratoire autonome (APR) avec une combinaison de protection chimique uniquement lorsqu'un contact individuel (étroit) est probable. Utiliser un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection couvrant le corps entier. Ne pas laisser le produit d'extinction contaminé s'échapper dans les égouts, dans les eaux superficielles et souterraines.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Proxitech
créateur de synergies

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

Nettoyant intérieur

Date de création 30. janvier 2019
Date de révision Numéro de version 1.0

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter les équipements de protection individuelle. Suivre les instructions contenues dans les sections 7 et 8. Ne pas inhaler les aérosols. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Éviter la contamination du sol et toute fuite vers les eaux superficielles ou dans les eaux souterraines.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Couvrir le produit déversé avec un matériau absorbant approprié (non inflammable) (sable, terre de diatomée, terre ou autres matériaux absorbants appropriés), recueillir le produit dans des récipients hermétiquement fermés et éliminer conformément à la section 13. En cas de déversement important du produit, aviser les pompiers et d'autres autorités locales compétentes. Après avoir enlevé le produit, laver la zone contaminée à grande eau. Ne pas utiliser de solvants.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
Voir rubrique 7., 8. et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Empêcher la formation des gaz et des vapeurs dans les concentrations dépassant la concentration maximale admissible pour l'atmosphère de travail. Ne pas inhaler les aérosols. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains et les parties du corps exposées soigneusement après manipulation. Porter les équipements de protection individuelle conformément à la section 8. Respecter la législation en vigueur sur la santé et la sécurité.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Conserver dans des emballages hermétiquement fermés, dans un endroit frais et sec, bien ventilé et destiné à cet effet. Garder sous clef.
- Classe de stockage 8B -
Contenu 1000, 200, 25
Type d'emballage Plastové sudy, kanystry, IBC
Matériau d'emballage PE-HD (2)
- 
- PE-HD
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
non indiqué

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
Le mélange contient des substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition en milieu professionnel.

Union européenne

Nom de la substance (du composant)	Type	Durée d'exposition	Valeur	Remarque	Source
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol (CAS: 34590-94-8)	OEL	8 heures	308 mg/m ³		směrnice EU
	OEL	8 heures	50 ppm		

- 8.2. Contrôles de l'exposition
Respecter les mesures habituelles de la santé au travail et veiller en particulier à une bonne ventilation. Ceci ne peut être obtenu que par une aspiration locale ou par une évacuation générale et efficace de l'air. Ne pas manger, boire ou fumer au travail. Après le travail et avant les pauses pour les repas et le repos, se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.
- Protection des yeux/du visage
Lunettes de protection ou masque facial (selon la nature du travail effectué).
- Protection de la peau
Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits utilisés. Observer les recommandations spécifiques du fabricant de gants lors de la sélection de l'épaisseur appropriée, du matériau et de la perméabilité. Observer les autres recommandations du fabricant. Autre protection : vêtements de protection. En cas de contamination, laver la peau à fond.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Proxitech
créateur de synergies

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que
modifié

Nettoyant intérieur

Date de création 30. janvier 2019
Date de révision Numéro de version 1.0

Protection respiratoire

Masque avec filtre contre les vapeurs organiques éventuellement un appareil respiratoire en cas de dépassement des concentrations maximales admissibles CMA des substances ou dans des environnements mal ventilés.

Risques thermiques

Non indiqué.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Observer les mesures habituelles de protection relatives à l'environnement, voir la section 6.2.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1.	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
	aspect	liquide
	Etat physique	liquide à 20°C
	couleur	violet
	odeur	selon le parfum
	seuil olfactif	donnée non disponible
	pH	>11 (non dilué à 20 °C)
	point de fusion/point de congélation	donnée non disponible
	point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
	point d'éclair	donnée non disponible
	taux d'évaporation	donnée non disponible
	inflammabilité (solide, gaz)	Le produit n'est pas inflammable.
	limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
	limites d'inflammabilité	donnée non disponible
	limites d'explosivité	donnée non disponible
	pression de vapeur	23 à 20 °C
	densité de vapeur	donnée non disponible
	densité relative	1
	solubilité(s)	
	solubilité dans l'eau	Souple
	liposolubilité	dispersible
	coefficient de partage: n-octanol/eau	donnée non disponible
	température d'auto-inflammabilité	donnée non disponible
	température de décomposition	donnée non disponible
	viscosité	donnée non disponible
	propriétés explosives	Le produit n'a pas de propriétés explosives.
	propriétés comburantes	Ne provoque pas d'oxydation.
9.2.	Autres informations	
	densité	1,0 g/cm ³ à 20 °C
	température d'inflammation	donnée non disponible
	teneur en solvants organiques (COV)	6%
	la teneur maximale en COV du produit prêt à l'emploi, exprimée en g/l	6%

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1.	Réactivité	
		Dans des conditions normales d'utilisation, aucune réaction dangereuse avec d'autres substances ne se produit.
10.2.	Stabilité chimique	
		Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.3.	Possibilité de réactions dangereuses	
		Inconnu.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Proxitech
créateur de synergies

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que
modifié

Nettoyant intérieur

Date de création	30. janvier 2019	Numéro de version	1.0
Date de révision			

10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, la décomposition ne se produit pas. Tenir loin des flammes et des étincelles, protéger contre la surchauffe et le gel.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart des acides forts, alcalins forts et agents oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En utilisation normale, les problèmes ne se produisent pas. À des températures élevées et lors d'un incendie, les produits dangereux se dégagent, par exemple : monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Il n'y a pas de données toxicologiques disponibles pour ce mélange.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux. Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

L'inhalation des vapeurs de solvants au-dessus des valeurs dépassant les limites d'exposition professionnelle peut entraîner une intoxication aiguë par inhalation, et ce, en fonction du niveau de la concentration et de la durée d'exposition. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë

Les données pour le mélange ne sont pas disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non indiqué.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Proxitech[®]
créateur de synergies

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que
modifié

Nettoyant intérieur

Date de création	30. janvier 2019	Numéro de version	1.0
Date de révision			

- 12.4. Mobilité dans le sol
Non indiqué.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Le produit ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié.
- 12.6. Autres effets néfastes
Non indiqué.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Risques de contamination de l'environnement, procéder conformément à la loi sur les déchets et les règlements d'application sur l'élimination des déchets. Suivre la réglementation en vigueur sur l'élimination des déchets. Un produit non utilisé et un emballage contaminé sont à déposer dans des conteneurs étiquetés destinés à la collecte des déchets, remettre pour élimination à la personne autorisée (entreprise spécialisée) habilitée pour cette activité. Ne pas verser un produit non utilisé dans la canalisation. Ne pas l'évacuer avec les ordures ménagères. Les emballages vides peuvent être valorisés dans une usine d'incinération pour produire de l'énergie ou déposés dans une décharge appropriée. Les emballages parfaitement nettoyés peuvent être recyclés.
- Législation sur les déchets
Directive 75/442/CEE du Conseil relative aux déchets, dans la version en vigueur. Décret n° 383/2001 Coll., sur les détails de la gestion des déchets, tel que modifié. Décret n° 93/2016 Coll., (catalogue des déchets), tel que modifié. Décision 2000/532/CE établissant une liste de déchets, dans la version en vigueur.
- Code de la catégorie de déchets
20 01 30 détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29
- Code de la catégorie de déchets d'emballages
15 01 02 emballages en matières plastiques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU
Non soumis à la réglementation ADR.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
non indiqué
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
non indiqué
- 14.4. Groupe d'emballage
non indiqué
- 14.5. Dangers pour l'environnement
non indiqué
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
La référence dans les sections 4 à 8.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
non indiqué

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Proxitech
créateur de synergies

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

Nettoyant intérieur

Date de création 30. janvier 2019
Date de révision Numéro de version 1.0

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, dans la version en vigueur. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006, dans la version en vigueur. Loi n° 350/2011 Coll., Sur les substances et mélanges chimiques, et modifiant certaines lois (loi sur les produits chimiques). Loi n° 350/2011 Coll., sur les substances et les mélanges chimiques, telle que modifiée. Loi n° 258/2000 Coll., Sur la protection de la santé publique, telle que modifiée. Règlement du gouvernement n° 361/2007 Coll., fixant les conditions de protection de la santé au travail, tel que modifié. Décret n° 415/2012 Coll., sur le niveau admissible de la pollution et sur sa détection et sur la mise en œuvre de certaines autres dispositions de la loi sur la protection de l'air, tel que modifié. Loi n° 185/2001 Coll., Sur les déchets et ses règlements d'application, tels que modifiés. Loi n° 201/2012 Coll., Sur la protection de l'air, telle que modifiée. Décret n° 432/2003 Coll., fixant les conditions pour la classification de travail dans des catégories, les valeurs limites des indicateurs biologiques de tests d'exposition, les conditions de prélèvement de matériel biologique pour la mise en œuvre de tests d'exposition biologique et les détails des rapports de travail avec de l'amiante et des agents biologiques, tel que modifié.
- 15.2. Évaluation de la sécurité chimique
non indiqué

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des mentions de danger standardisées utilisées dans la fiche de données de sécurité

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste des conseils de prudence utilisés dans la fiche de données de sécurité

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter un équipement de protection des yeux.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un médecin.

Autres informations importantes du point de vue de la sécurité et de la protection de la santé humaine

Le produit ne doit pas être - sans l'autorisation spéciale du fabricant /de l'importateur - utilisé à d'autres fins que celles qui sont spécifiées dans la section 1. L'utilisateur est responsable du respect de la réglementation relative à la protection de la santé.

Acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR	Accord européen relatif au transport international routier d'objets dangereux
CAS	Chemical Abstracts Service
CE	Code d'identification pour chaque substance figurant dans l'EINECS
CE ₅₀	Concentration d'une substance à laquelle 50% d'une population est affectée
Cl ₅₀	Concentration causant une inhibition de 50% d'une population
CL ₅₀	Concentration mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV	Composés organiques volatils
DL ₅₀	Dose mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Proxitech
créateur de synergies

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

Nettoyant intérieur

Date de création	30. janvier 2019	Numéro de version	1.0
Date de révision			

DNEL	Dose dérivé sans effet indésirable
EINECS	Inventaire européen des produits chimiques commercialisés
EmS	Plan d'urgence
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association internationale du transport aérien
IBC	Code International relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
INCI	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques
ISO	Organisation internationale de normalisation
IUPAC	Union internationale de chimie pure et appliquée
LOAEC	Concentration minimale avec effet nocif observé
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
log Kow	Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
NOEL	Dose sans effet observé
OEL	Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel
PBT	Persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
ppm	Partie par million
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et la restriction des produits chimiques
RID	Accord concernant le transport ferroviaire d'objets dangereux
UE	Union européenne
UN	Numéro d'identification à quatre chiffre de la substance ou de l'objet repris dans la réglementation modèle de l'ONU
UVCB	Substance de composition inconnue ou variable, produit de réaction complexe ou matière biologique
vPvB	Très persistantes et très bioaccumulables

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	Danger par aspiration
Eye Dam.	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritation oculaire
Flam. Liq.	Liquide inflammable
Repr.	Toxicité pour la reproduction
Skin Corr.	Corrosion cutanée
Skin Irrit.	Irritation cutanée
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée

Instructions pour la formation

Informez les travailleurs de l'utilisation recommandée et des moyens de protection obligatoires, des premiers soins et de la manipulation interdite du produit.

Restrictions d'emploi recommandées
non indiqué

Information sur les sources de données utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), tel que modifié. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Loi n° 350/2011 Coll., sur les substances et les mélanges chimiques, telle que modifiée. Principes pour l'administration des premiers soins en cas d'exposition aux substances chimiques (Zásady pro poskytování první pomoci při expozici chemickým látkám, doc. MUDr. Daniela Pelclová, CSc., MUDr. Alexandr Fuchs, CSc., MUDr. Miroslava Hornychová, CSc., MUDr. Zdeňka Trávníčková, CSc., Jiřina Fridrichovská, prom. chem.). Les informations du fabricant de la substance / du mélange, lorsqu'elles sont disponibles - informations du dossier d'enregistrement.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Proxitech[®]
créateur de synergies

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que
modifié

Nettoyant intérieur

Date de création

30. janvier 2019

Date de révision

Numéro de version

1.0

Déclaration

La fiche de données de sécurité contient des informations pour assurer la sécurité et la protection de la santé au travail et la protection de l'environnement. Les informations mentionnées correspondent à l'état actuel des connaissances et expériences et sont en conformité avec les lois et les règlements applicables. Elles ne peuvent pas être considérées comme une garantie d'aptitude et d'applicabilité dans le cas d'une utilisation concrète.